Commission nationale du **débat public**

DÉBAT PUBLIC

Projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport

24 avril – 31 juillet 2015

DOSSIER DE PRESSE

Retrouvez ce dossier sur notre site :
http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/espace-presse

Le 4 mai 2015

DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT PUBLIC
Projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport

24 avril – 31 juillet 2015

……

SOMMAIRE

Le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport 3
Le projet en débat : 62 éoliennes à 15 km du Tréport et 16 km de Dieppe 3
Tout est joué ? Non ! 3
Un débat, à quoi ça sert ? 4
Permettre à tous de participer à l'élaboration des grands projets 4
Les objectifs du débat 4
Les principes du débat 5
Qui organise le débat ? 6
Un débat engagé par la Commission Nationale du Débat Public 6
La commission particulière organise le débat en toute neutralité 6
Une commission particulière indemnisée par la CNDP pour garantir son indépendance 7
De quoi debattre ? 8
La politique énergétique nationale et l'éolien en mer 8
Comment participer ? 9
Informations pratiques et contacts presse 11

cndp Commission nationale du débat public

Commission particulière du débat public
Parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport
21 avenue des Canadiens 76470 Le Tréport – France
Tél 02 77 23 44 33
eolienmer-pdlt@debatpublic.fr
http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DIEPPE – LE TREPORT

Un premier projet de 141 éoliennes a fait l'objet d'un débat en 2010, il n'a pas été retenu par l'Etat. Depuis, un groupement industriel et l'Etat se sont engagés sur un nouveau projet de 62 éoliennes.
La commission nationale du débat public (CNDP) a estimé que ce projet devait à nouveau faire l'objet d'un débat. Elle a donc désigné une commission particulière du débat public (CPDP) pour l'organiser.
Ce débat public est un rendez-vous essentiel pour faire en sorte que le public puisse être informé, s'exprimer et débattre des conditions selon lesquelles ce projet pourrait éventuellement trouver sa place sur le territoire.
Les conclusions du débat sont importantes, car les étapes à venir pourraient conduire à des modifications substantielles du projet, voire son arrêt.

Le projet en débat : 62 éoliennes à 15 km du Tréport et 16 km de Dieppe

Le projet est porté par la société de projet « Eoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport », détenue par Engie (anciennement GDF SUEZ), EDP Renewables et Neoen Marine.
Issu du deuxième appel d'offres « éolien en mer » lancé par l'Etat, le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport s'inscrit dans les objectifs de l'Etat de porter la production d'électricité d'origine renouvelable à 23% de la consommation énergétique finale en 2020.
Le parc éolien, situé à 15km du Tréport et 16km de Dieppe, serait composé de 62 éoliennes Adwen (co-entreprise Areva/Gamesa) de 8 Mégawatts, soit une puissance totale de 496MW.
Le coût du projet est estimé à 2 milliards d'euros.
Retrouvez la synthèse et le dossier de présentation complet du porteur du projet :
http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/documents-du-porteur-projet

Tout est joué ? Non !

L'appel d'offre « Éolien en mer » de l'État a défini un cadre (zone d'implantation, puissance maximale, calendrier de réalisation) auquel le maître d'ouvrage s'est conformé. L'Etat et le maître d'ouvrage sont maintenant engagés à développer le projet, jusqu'à son éventuelle construction à partir de 2018. Les conclusions du débat seront importantes car le projet va connaître ensuite plusieurs étapes qui pourraient conduire à des modifications substantielles, voire à son arrêt :

- Jusqu'en juin 2016, l'industriel doit s'assurer de la faisabilité de son projet dans le cadre d'une « levée de risques ». Il doit également, d'ici 2018, s'assurer de la viabilité financière du projet.
- Avant la pose de toute éolienne, le maître d'ouvrage devra encore obtenir les autorisations nécessaires auprès des services instructeurs concernés (Préfecture maritime, DREAL, Parc naturel marin…) et faire l'objet d'une enquête publique.

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

UN DEBAT, A QUOI ÇA SERT ?

Le débat est un moment particulièrement important dans la vie de ces projets. Il est organisé à un moment qui doit permettre à chacun à la fois d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. Il s'agit donc d'une étape essentielle dans le processus de décision.
A la fin du débat, la CPDP rédigera un compte rendu, et le président de la CNDP en tirera un bilan. Ces documents rendront compte de tous les propos exprimés. Des recommandations seront formulées à l'égard du groupement industriel et de l'instance de concertation qui sera en charge de poursuivre le dialogue avec la population. Le groupement disposera alors de trois mois une fois le compte-rendu publié pour faire part de sa décision quant à la poursuite de son projet. Il devra la motiver en s'appuyant sur les propos tenus durant le débat public.

Permettre à tous de participer à l'élaboration des grands projets

Les grands projets susceptibles de faire l'objet d'un débat public sont des projets d'intérêt national qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques.
Le débat est un moment particulièrement important dans la vie de ces projets. Il est organisé en amont de toutes les prises de décisions majeures et il doit permettre à chacun à la fois d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. C'est une étape essentielle dans le processus de décision qui aboutira ou non à la réalisation du projet présenté.
La participation des citoyens au débat public doit permettre d'apporter des arguments multiples et de qualité. Elle ne sert pas à dégager les grandes tendances de l'opinion publique ; le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion.

Les objectifs du débat

1 - Informer le public sur le projet
Le premier objectif du débat est de fournir au public le maximum d'informations sur le projet débattu : ses objectifs, ses caractéristiques techniques et ses impacts. Les informations doivent être données de manière objective et exhaustive. Elles doivent ensuite être largement diffusées grâce à des moyens adaptés pour pouvoir être connues de tous. La CPDP veille ainsi à ce que l'information soit la plus complète possible.

2 - Permettre au public de s'exprimer
Le débat public est un moment privilégié pendant lequel chacun peut s'exprimer : lors des réunions publiques, sur le site du débat, par courrier... Quel que soit le mode de participation choisi, chacun a le droit d'obtenir des réponses précises à ses questions. Les observations, critiques, suggestions sont bienvenues sur tous les aspects du projet ou du débat mais doivent être argumentées et respectueuses. La CPDP fait en sorte que toutes les opinions soient entendues mais ne se prononce en aucun cas sur le fond du projet.

3 - Éclairer le(s) porteur(s) de projet
Le débat public a lieu en amont de toute décision pour que les avis exprimés puissent interpeller le maître d'ouvrage. Le projet s'enrichit grâce aux points de vue et critiques apportées. Les enseignements du débat sont présentés dans le compte rendu et le bilan du débat, deux documents pris en considération dans le cadre de l'enquête publique. Suite au débat, 2/3 des projets en moyenne sont remaniés voire abandonnés. Pour le public, c'est la garantie qu'il a été écouté et que son expression est utile.

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

Les principes du débat

1 - La transparence

Toutes les informations données sur le projet doivent être claires, complètes et précises. Les études doivent être mises à la disposition du public (sauf cas particuliers justifiés). C'est cette transparence qui permet à chacun de se faire une idée précise des motivations et objectifs du maître d'ouvrage. Cette transparence s'applique aussi aux participants, qui doivent se présenter pour prendre la parole, lors des réunions publiques ou sur Internet. Chaque parole est consignée. Le compte rendu et le bilan du débat reposent sur des arguments enregistrés et publiés sur ce site.

2 - L'argumentation

Le débat ne peut être constructif, intelligent et positif que s'il est argumenté. Au moment du débat, le nombre de personnes exprimant une même opinion importe peu. Ce qui compte, c'est le poids et la force des arguments qui construisent peu à peu un dialogue collectif. La valeur des arguments n'a rien à voir avec les qualités oratoires de l'intervenant. On peut en effet avoir des difficultés à s'exprimer en public et pourtant exposer des idées très intéressantes. C'est pourquoi la CPDP veille à mettre à disposition de tous des moyens adaptés pour s'exprimer et à relayer toutes les opinions.

3 - L'équivalence de traitement

Tous les points de vue exprimés doivent être traités de la même manière. Chacun, quel que soit son statut (citoyens, élus, associations, acteurs économiques, services de l'Etat…) est encouragé de la même façon à participer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à la disposition de tous ; la même qualité d'écoute et les mêmes règles de discipline dans le débat sont appliquées. Le compte rendu du débat relate de manière fidèle les différents apports.

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

QUI ORGANISE LE DEBAT ?

Le débat est organisé et animé par une commission neutre (elle ne donne pas d'avis) et indépendante de toutes les parties prenantes (industriels, collectivités, associations…).
Elle est là pour que chacun puisse s'exprimer, quelle que soit son opinion, et dans l'écoute de l'autre.
Elle a été nommée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité administrative indépendante qui organise en France les débats sur les grands projets d'équipement (aéroports, autoroutes, voies ferrées, ports, centrales nucléaires, etc.).

Un débat engagé par la Commission Nationale du Débat Public

Créée en 1995 par la loi relative à la protection de l'environnement, devenue en 2002 autorité administrative indépendante par la loi relative à la démocratie de proximité, la CNDP veille à la participation du public pendant la phase d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement.
Parce qu'ils pourraient avoir un impact sur votre quotidien et qu'ils peuvent sensiblement modifier votre environnement, ces projets vous regardent. Vous avez le droit d'en connaître tous les tenants et les aboutissants. Mais vous avez également le droit de les commenter, de les critiquer, de les remettre en question avant que leurs principales caractéristiques ne soient fixées. La CNDP vous permet de participer à leur amélioration, à leur remise en cause, à leur poursuite dans de meilleures conditions ou à leur abandon. Depuis plus de 10 ans, la CNDP multiplie les actions pour que votre avis et vos arguments soient entendus et relayés. Elle agit pour que vos questions ne restent pas sans réponse et que votre opinion puisse être exprimée et prise en compte de manière concrète.
La participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales d'un projet. Elle en confie la préparation et l'animation à une commission particulière (ou CPDP).

La commission particulière organise le débat en toute neutralité

Pour chaque débat public qu'elle organise, la CNDP nomme une commission particulière. Les membres de cette commission particulière sont neutres et ne doivent en aucun cas se prononcer sur le fond du projet. Ils n'ont pas de lien avec la société de projet "Eoliennes en mer de Dieppe - Le Tréport", le porteur du projet, ni avec aucune autre partie prenante.

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

Les membres de la commission particulière sont :

- Laurence MONNOYER-SMITH (Présidente), vice-présidente de la Commission nationale du débat public
- Jérôme FAVREL, ingénieur Conseil spécialisé dans les systèmes numériques de contrôle commande des installations électriques
- Aline GUERIN, chargée de mission, Conseil général du Val-de-Marne
- Clément MABI, chercheur en sciences sociales à l'UTC de Compiègne
- Barbara SERRANO, secrétaire confédérale à la CFDT
- François THOMAS, administrateur civil hors classe honoraire

La CPDP s'appuie sur un secrétariat général chargé de la mise en œuvre de l'organisation et du suivi du débat, composé de : David PROTHAIS, secrétaire général du débat, Aurélien RATEAU, secrétaire général adjoint, Pauline BLANCHET, assistante et Nicolas GHASSIBI, webmestre.

Une commission particulière indemnisée par la CNDP pour garantir son indépendance

Aux termes de l'article L. 121-9 III, « les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet ».

En revanche, les membres de la commission particulière du débat public en charge de l'animation du débat sont indemnisés et remboursés de leur frais par la Commission nationale du débat public, conformément à l'article R. 121-16 du code de l'environnement, ce qui garantit son indépendance.

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

DE QUOI DEBATTRE ?

Au cours de la phase préparatoire du débat public, la Commission a rencontré des acteurs du territoire et a recueilli les thèmes et questions-clés que les citoyens souhaitent aborder, en ligne et dans notre local au sein d'un "arbre à idées". 6 grandes thématiques ont été identifiées.

La politique énergétique nationale et l'éolien en mer

La politique française et européenne en matière d'énergies renouvelables : la pertinence de l'éolien en mer sur le plan technique, économique et environnemental ; les alternatives à l'éolien posé...

Vers une filière industrielle de "l'éolien en mer" ?

Les perspectives de retombées économiques en termes de création d'emplois, de besoins de sous-traitance, de formation; les activités de recherche...

Pêche, tourisme, maintenance, industrie... quel projet de territoire ?

L'impact du projet sur les différentes filières économiques du territoire : pêche, tourisme, industrie, maintenance. La fiscalité et les mesures d'accompagnement volontaires...

L'impact du projet sur les activités et pratiques en mer

Règles de navigation, sécurité, réglementations liées à la pêche, à la plaisance et aux différentes activités nautiques sur la zone...

Les impacts sur l'environnement

Les fonds marins, la ressource en poissons, les mammifères marins, les sédiments, le trait de côte, les oiseaux migrateurs, etc.

Le projet, le paysage et l'identité du territoire

L'impact visuel des éoliennes depuis la côte, son impact sur la perception du territoire et de son identité par ses habitants et par les touristes...

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

COMMENT PARTICIPER ?

La commission particulière a défini 8 modalités complémentaires de participation au débat public.

3 grandes réunions publiques

Pour faire un tour d'horizon de toutes les questions que le projet soulève et des avis qu'il suscite.
19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 04/05 – Le Tréport – Ouverture
- 25/06 – Dieppe – Point d'étape
- 28/07 – Mers-les-Bains—Clôture

2 conférences-débats

Pour faire le point sur le contexte national dans le projet s'inscrit.
19 h - 22 h, en direct sur notre site internet

- 21/05 – St-Martin-en-Campagne— La politique énergétique et l'éolien en mer
- 04/06 – Rouen – Vers une filière industrielle de « l'éolien en mer » ?

4 ateliers thématiques

Pour approfondir les thèmes-clés du débat, et définir les conditions selon lesquelles ce projet pourra, ou non, trouver sa place sur le territoire.
17 h - 21 h, sur inscription

- 28/05 – Cayeux-sur-Mer – Les impacts sur l'environnement
- 12/06 – Dieppe – Les activités et pratiques en mer
- 18/06 – Le Tréport – Pêche, tourisme, industrie... Un projet de territoire-?
- 23/07 – Ault – Paysage et identité du territoire

1 émission télévisée sur France 3 Régions

Pour nous adresser au plus grand nombre, dans un format accessible à tous

- 06/06, 11h-12, émission "La voix est libre" sur France 3 Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie

Des auditions d'acteurs

Pour entendre, et faire entendre, les points de vue des acteurs du territoire.
Une ou plusieurs auditions seront organisées la première quinzaine de juillet, afin que les acteurs ayant préparé un "cahier d'acteur", un point de vue étayé et documenté portant sur le projet, puissent exposer les arguments et répondre aux questions de la commission et du public.

20 débats mobiles

Pour aller au plus près des citoyens, touristes et habitants.
Près de 20 débats mobiles sont programmés, dont :

- 24/04 - Eu - Lycée Angier
- 25/04 – Le Tréport - Brocante
- 09/05 - Dieppe - Braderie du Pollet
- 16/05 – Eu - Salon du livre

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

- 22/05 - Eu - Lycée Angier
- 23/05 – Le Tréport - Foire aux moules
- 30/05 – Cayeux – Baie de Somme Kite Surf Challenge
- 27/06 – Dieppe – Solitaire du Figaro
- ….

Nous prévoyons par ailleurs de nous rendre sur les marchés, dans les campings, les lycées, sur les plages...

1 exposition itinérante

Pour découvrir le regard de l'artiste vidéaste Aurélie Sement sur le paysage et l'identité du territoire.

Aurélie Sement, artiste vidéaste haut-normande, nous fera découvrir "Voix off", une oeuvre qui s'inscrit dans sa démarche d'exploration de "l'envers du décor".

Son regard d'artiste ne vise pas à prendre position sur le projet mais à nous donner à voir le monde qui nous entoure avec une certaine sensibilité, permettant à tout un chacun de s'interroger, de se remettre en question ou tout simplement de regarder autrement.

Une installation vidéo en extérieur sera à découvrir au Tréport dans les premières semaines de mai. Par la suite, une exposition de photographies se rendra dans de plusieurs lieux du littoral.

1 site internet

Pour prolonger et approfondir tous les échanges.

Le public retrouvera sur notre site toutes les informations et documents du débat, en particulier:

- Les documents du porteur de projet (dossier de présentation du projet, sa synthèse, les fiches complémentaires)
- Les études du porteur de projet
- Les travaux de l'instance de concertation
- Le débat public de 2010
- Les autres débats et projets français
- « Développement de l'éolien : une énergie en débat » : un dossier sur vie-publique.fr
- Les autres documents et études

Mais il reste avant tout un lieu de participation complémentaire avec l'ensemble des rencontres physiques sur le territoire. Il offre 3 espaces d'expression :

- **Un forum de discussion** : il recueille les avis du public et invite au dialogue en ligne
- **Un espace questions-réponses** : le porteur de projet et la commission particulière du débat public s'engagent à répondre à toutes les questions portant sur le projet ou sur le débat lui-même. La commission veille à ce que les réponses apportées soient complètes.
- **Les points de vue des participants au débat** : tout participant peut publier un point de vue argumenté et documenté s'il est en lien avec les questions du débat. Certains points de vue pourront être retenus comme « cahiers d'acteurs » par la commission. Ces documents seront mis en page par la commission et largement diffusés. Leurs auteurs pourront être auditionnés début juillet par la commission, à l'occasion de séances ouvertes au public.

Par ailleurs, la commission est active sur les réseaux sociaux :

- Facebook : http://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic
- Twitter : https://twitter.com/eolienpdlt_dp

Commission particulière du débat public Projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
21 avenue des Canadiens 7670 Le Tréport - France – Tél 02 77 23 44 33 – eolienmer-pdlt@debatpublic.fr - http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS PRESSE

Commission particulière du débat public

21 avenue des Canadiens, 76420 Le Tréport

La permanence accueille le public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tél : 02 77 23 44 33

Courriel : eolienmer-pdlt@debatpublic.fr

Contacts presse

Secrétaire général

David Prothais - 06 63 23 22 08 - eolienmer-pdlt@debatpublic.fr

Communication numérique

Nicolas Ghassibi - 06 80 28 72 65 - eolienmer-pdlt@debatpublic.fr